

Réanimation des entreprises du BTP pour un BTP Martiniquais viable

Mercredi 29 juillet 2020

Il n'est pas utile de revenir sur le constat :

- Difficultés des entreprises,
- Conséquences de la pandémie du COVID-19.

Le titre de cette fiche exprime le contexte et fait le parallèle avec les réponses apportées à la pandémie :

- Les entreprises sont à l'agonie,
- Le COVID risque de leur être fatal,
- Il faut réanimer sans délai,
- Il faut les réveiller et ce de façon durable.

Plusieurs pistes sont proposées pour réaliser ces réanimation et réveil pour **un BTP viable** :

Il s'agit de réanimer dans un premier temps, puis de soutenir de façon durable le secteur du BTP afin de pérenniser les entreprises et leur savoir-faire, fixer les populations, et doter la Martinique d'une capacité de résilience face aux risques naturels majeurs.

La FFBM propose la reconstruction du tissu économique du BTP de façon durable pour pallier la disparition des entreprises et artisans locaux, constat de ces 20 dernières années.

"La FFB interpelle sur l'urgence de la situation actuelle des entreprises du BTP et demande la mise en œuvre d'une réanimation adaptée ».

Les actions de réanimation peuvent être déclinées selon les thèmes suivants :

- **Perfusion financière immédiate,**
 - Paiement immédiat des sommes dues,
 - Retenues de garantie échues (14M€ pour la CTM),
 - Réduction des délais de paiement (#90j pour la CTM),
 - Avances à 30% comme le permet le Code de la Commande Publique (CCP),
 - Réduction à 3% (marchés de l'état depuis le 1/01/2020) voire suppression des retenues de garantie,
 - Réponse immédiate aux demandes de nantissement déposées par les entreprises (24 à 48h),
 - Auto-facturation par les services du MO.
- **Relance à court terme de la commande publique par un plan de relance fléché et adapté au tissu des entreprises Martiniquaises :**

- Les procédures d'appel d'offres, (délais courts, avances, allotissement, règlement, DQE fournis...),
 - Raccourcissement des délais de production des DCE (9 à 12 mois),
 - Raccourcissement des délais de dévolution (12 à 15 mois CTM) (envoi en consultation et OS de démarrage)
 - Privilégier les opérations répondant à ces critères,
 - Éviter les effets d'annonce de type "millions d'euros" de travaux,
 - Privilégier la production d'opérations adaptées au tissu local,
 - Opérations individualisées, (3 strates d'entreprises),
 - Répartition géographique homogène
- Adaptation de la commande publique adaptée à la Martinique.
 - Conception, phasage, ...,
 - Application du CCP (nouveau décret portant le seuil de dispense de procédure de 30000€HT à 70000€HT pour la passation de marchés publics de travaux),
- Mobilisation urgente et indispensable des MO et de leurs services.
 - Demander la fourniture des plannings prévisionnels des AO.
 - Typologie,
 - Volumétrie,
 - Répartition géographique.
 - Demander l'augmentation significative de la production de dossiers des opérations (DCE, marchés, etc. ..), compte tenu notamment de la simplification des procédures mises en place par l'État,
 - Demander aux MO de redéfinir rapidement leur politique d'achat et de se rapprocher de l'esprit du CCP visant à faciliter et rendre accessible les marchés publics aux artisans et PME.
- Mobilisation urgente et parallèle de l'ensemble des concessionnaires et de leurs services.
 - Déplacement de réseaux,
 - Autorisations, etc.
- **La FFBM propose également la création et la mise en œuvre d'un dispositif local : le VTA du BTP.**
 - Le volume de travaux annuel du BTP.
 - Concernerait l'ensembles des acteurs de la commande publique et assimilés,
 - Concernerait les 3 strates d'entreprises suivantes :
 - Les « Majors »,
 - Les entreprises moyennes,
 - Les artisans.
 - Les variations annuelles seraient bornées par un taux à définir.
 - Une variation importante à la baisse entraine une déstabilisation de l'écosystème et le retour à la situation actuelle,
 - Permettrait aux chefs d'entreprise la visibilité nécessaire, au-delà de la navigation à vue actuelle, condition indispensable pour la conduite de son entreprise,
 - Stratégie d'investissement,
 - Embauche de personnels formés du BTP, notamment par la création de postes pour les jeunes issus des filières de formation du BTP,
 - Redonner goûts aux métiers du BTP notamment pour les jeunes Martiniquais,
 - Le VTA devrait être à un niveau permettant la réponse du BTP en cas d'intervention urgente en situation de catastrophes naturelles (tempêtes tropicales, séisme, tsunami...).

Calendrier prévisionnel :

La FFBM souhaite la mise en place de l'ensemble des mesures envisagées dans un délai court avec la mobilisation de tous les acteurs. Les premiers effets doivent être visibles début septembre.